

3^e département

Börsenstrasse 15
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 77 00
Fax +41 58 631 50 71
www.snb.ch

Zurich, le 13 juin 2019

UO Marché monétaire

Actualisation des critères pour l'admission de titres par la BNS dans ses pensions

Madame, Monsieur,

La Banque nationale suisse (BNS) a adapté ses Directives générales sur ses instruments de politique monétaire. A cette occasion, elle a actualisé les critères pour l'admission de titres dans ses pensions. Les principales modifications portent sur les points suivants:

- Il est explicitement spécifié que les titres dont l'échéance de remboursement peut être reportée par l'émetteur conformément au prospectus d'émission sont maintenus sur la liste des titres éligibles jusqu'à l'échéance de remboursement initialement fixée. Cette indication concerne principalement les obligations garanties de type *soft bullet*.
- Les titres doivent désormais porter *en permanence* sur un volume minimal.
- Le volume minimal est désormais déterminé en fonction de l'*encours libellé dans la monnaie d'émission*.

Les Directives générales de la BNS sur ses instruments de politique monétaire, ainsi que la Note y afférente, présentent les critères et les conditions auxquels les titres doivent satisfaire pour figurer sur la liste des titres admis par la BNS dans ses pensions (voir www.snb.ch, Marchés financiers/Opérations de politique monétaire/Titres éligibles).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Banque nationale suisse

Marcel Zimmermann
Chef de la division Marchés monétaire et des changes

Roman Baumann
Chef de l'unité Marché monétaire